Nations Unies

S/PV.7230



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7230e séance

Mercredi 30 juillet 2014, à 10 h 10

New York

Président :	M. Gasana	(Rwanda)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. White
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Naber
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Adamu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

La situation en Iraq

Troisième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) (S/2014/480)

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) (S/2014/485)

14-48812 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Iraq

Troisième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) (S/2014/480)

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) (S/2014/485)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/540, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/480, qui contient le Troisième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013), et sur le document S/2014/485, qui contient le Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013).

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2169 (2014).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.